

À PROPOS

Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides
sebl

Volume 4 – Numéro 4
Décembre 2016

Consultation sur la réussite éducative : les profs du SEBL présents!

Plusieurs événements ont marqué nos activités syndicales des dernières semaines. Tout d'abord, le 21 novembre se tenait à Montréal un rassemblement des personnes déléguées de la FAE sur le thème *Profs, fiers et experts*. Au cours de la journée, les participants ont pu échanger sur les enjeux soulevés par la consultation gouvernementale sur la réussite éducative. Nous avons eu la chance d'y entendre notamment monsieur Antoine Baby, professeur émérite de l'Université Laval, nous rappeler les changements qui ont touché l'école québécoise depuis le rapport Parent. De réforme en réformette, nous avons compris que les gouvernements qui se sont succédé partageaient trop souvent un manque de vision à long terme.

Puis, le 25 novembre, des membres du SEBL ont participé à la consultation régionale à Mascouche et ont profité de la tribune offerte pour faire part au ministre Proulx de quelques-unes des préoccupations des enseignantes et enseignants en plus d'y aller de certaines suggestions dans le but d'améliorer la situation. Il a bien entendu été question d'intégration des élèves HDAA, mais aussi de gestion axée sur les résultats, d'évaluation des apprentissages, de réinvestissement et d'expertise enseignante. Le message livré pourrait se résumer ainsi : « Monsieur le ministre, si vous voulez améliorer ce qui se passe dans nos écoles, adressez-vous à celles et ceux qui font face à la réalité de la classe chaque jour et qui ont des solutions concrètes à proposer. Il ne faudrait pas reproduire les erreurs du passé en nous faisant vivre une nouvelle réforme parachutée d'en haut. »

Enfin, une douzaine de membres du SEBL se sont rendus à Québec le 1^{er} décembre pour une manifestation devant le Centre des congrès où le ministre Proulx, accompagné du premier ministre Couillard, avait convié les diverses organisations gravitant autour de la réussite éducative, dont la FAE qui y a déposé un mémoire, à participer à la dernière étape de la consultation nationale lancée en septembre dernier. Cette action de visibilité visait à rappeler au ministre que nous ne souscrivons pas à un projet de politique qui ferait fi de nos revendications et que nous continuerons de surveiller ce qui résultera de l'exercice. Détails à venir au printemps!

Sylvie Turgeon

Défendons l'expertise pédagogique des profs!

Le 25 novembre dernier, en appui à l'équipe d'enseignantes et d'enseignants qui rencontraient le ministre, une vingtaine de membres du SEBL ont tenu à manifester sous la neige pour signifier au ministre et aux décideurs qu'ils doivent prendre en compte l'expertise des profs dans l'élaboration des politiques qui nous concernent. Monsieur Proulx a tout de même accepté de venir parler aux profs à l'extérieur en se disant prêt à nous visiter dans nos classes. Cette manifestation s'inscrit en droite ligne avec la campagne que vous menez dans chacune des écoles pour sensibiliser les parents et les directions au fait que le prof est le premier expert en pédagogie. De plus, une centaine d'enseignantes et d'enseignants de la FAE, dont plusieurs de la région des Basses-Laurentides, sont allés répéter le message au ministre à Québec le 1^{er} décembre. En somme, il nous apparaît de la plus haute importance que l'autonomie des profs soit respectée tout en mettant de côté ces « pédagogocrates » qui nous gouvernent. N'oublions pas que nous sommes tous responsables, dans chacun de nos milieux, de faire reconnaître notre expertise enseignante et que cette bataille n'est pas terminée. Il faut être fier de notre profession et revendiquer quotidiennement notre autonomie.

Normand Marquis



J
o
y
e
u
s
e
s

F
ê
t
e
s
!



Perfectionnement

Un budget RÉSERVÉ AUX FORMATIONS de perfectionnement (congrès, colloques, mise à jour, projets spéciaux d'établissement, etc.) est envoyé chaque année dans vos milieux vers la fin du mois d'octobre. Différentes structures de consultation pour la gestion de ce budget existent, soit : l'assemblée générale, le comité de consultation ou un comité-école. Des balises de fonctionnement ont été préparées par le comité paritaire afin d'aider les milieux (disponibles sur notre site Internet au lesebl.ca sous l'onglet Dossier, rubrique *Perfectionnement*). Nous vous suggérons d'établir dès le début de chaque année vos propres balises en ayant préalablement pris le temps de consulter votre équipe-école. Voici quelques questions fréquemment formulées :

Quel montant mon école (ou mon centre) reçoit-elle pour le perfectionnement?

Le montant varie selon le nombre d'enseignantes ou enseignants à temps plein au 15 octobre. Le montant par établissement est divulgué lors de l'assemblée des personnes déléguées de novembre.

Combien d'argent génère une enseignante ou un enseignant à temps plein?

La Commission scolaire reçoit 240 \$ par enseignante ou enseignant RÉGULIER dont 80 % (192 \$) retournent dans les établissements pour les mises à jour, congrès, colloques ou projets spéciaux.

Est-ce que les enseignantes ou enseignants à statut précaire ont le droit de suivre des formations de types mise à jour, congrès ou colloque?

Oui et non. Certains établissements acceptent via leur assemblée générale de les inclure, d'autres pas, car ces enseignantes et enseignants ne génèrent pas de sommes. De plus, d'autres établissements trouvent une solution mitoyenne. L'important est d'en parler en assemblée générale!

Nous avons huit enseignantes et enseignants qui veulent aller à la même formation, que faire?

Il faut choisir ses priorités. Voici quelques pistes de solutions :

- 🎄 Favoriser une première demande de la part d'une enseignante ou d'un enseignant;
- 🎄 Favoriser la suite d'une formation déjà amorcée si tel est le cas;
- 🎄 Favoriser les formations regroupant l'équipe-école ou cycle;
- 🎄 Libérer une seule enseignante ou un seul enseignant par congrès;
- 🎄 Toute autre solution ayant fait l'objet d'une discussion par l'équipe-école.

À mon école, nous avons une convention de gestion et de réussite éducative et on m'oblige à suivre une formation donnée par le conseiller ou la conseillère pédagogique. Est-ce que ma libération est prise à même le budget de perfectionnement?

NON, à moins que vous ayez exprimé le besoin d'avoir cet accompagnement.

Mes collègues et moi faisons l'objet de l'implantation d'un nouveau programme et je dois aller me perfectionner. Dois-je faire une demande à mon comité de perfectionnement?

NON, lors de l'implantation de nouveaux programmes, il y a des sommes dédiées qui proviennent d'une autre enveloppe budgétaire.

Saviez-vous que votre direction d'établissement a l'obligation de produire une reddition de comptes au 15 juin et de la transmettre au comité paritaire? Avez-vous déjà vu cette reddition de comptes dans votre établissement? Il pourrait être intéressant de la demander.

Qu'est-il important de retenir du perfectionnement?

Pour utiliser le budget, les formations sont celles qui font L'OBJET D'UNE DEMANDE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS. Le budget doit desservir le personnel enseignant de façon équitable.

En conclusion, retenez que le personnel enseignant doit décider conjointement avec la direction des activités de perfectionnement de l'établissement.

Nelson Costa

Assurance collective

À partir du 1^{er} janvier, comme chaque année, il y aura une révision du taux des primes en assurance collective. Nous aurons une augmentation moyenne de la tarification de 3,6 % pour 2017, ce qui inclut l'assurance vie, l'assurance salaire de longue durée ainsi que l'assurance maladie.

Qu'est-ce qui explique cette hausse? Ce sont nos résultats d'expérience de la dernière année. La FAE, en tant que preneuse d'assurance, fait affaire avec La Capitale depuis ses débuts en 2006 et nous avons montré à travers ces années la crédibilité du groupe FAE (contrat 9995).

Sachez que nous payons ce que nous consommons, incluant un pourcentage de frais d'administration.

Voici les coûts par période de paie pour 2017 pour l'assurance maladie :

Individuel	-	Maladie 1	35,79 \$	-	Maladie 2	47,88 \$	-	Maladie 3	63,42 \$
Monoparental	-	Maladie 1	52,26 \$	-	Maladie 2	72,19 \$	-	Maladie 3	95,39 \$
Familial	-	Maladie 1	86,09 \$	-	Maladie 2	117,10 \$	-	Maladie 3	152,06 \$

Pour plus de détails, vous pouvez consulter notre site au lesebl.ca sous l'onglet Services aux membres, rubrique Assurances.

Nelson Costa

EHDAA : Le formulaire de demande de reconnaissance, d'accès aux services et démarche

Quand utiliser le formulaire? Pour faire une demande ou une révision de services d'appui. Vous devez aussi l'utiliser lorsque vous percevez chez l'élève des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage qui persistent ou des signes de déficience ou de handicap.

Pourquoi utiliser le formulaire? En plus de faire partie intégrante de l'entente nationale, le formulaire est devenu un outil de travail important pour faire le suivi des demandes à propos d'un élève à risque ou HDAA. En effet, le formulaire est conçu de manière à laisser des traces des demandes faites par l'enseignante ou l'enseignant et pour les recommandations du comité d'intervention. La direction devra inscrire sur ce formulaire si elle décide de donner suite ou non à la demande de services ou aux recommandations du comité d'intervention. Aussi, toutes les sections sont accompagnées d'extraits de la convention expliquant les délais imposés pour obtenir une réponse et les recours possibles en cas de refus.

Comment fonctionne le remboursement? C'est la date inscrite sur ce formulaire qui servira à faire le calcul de la compensation accordée rétroactivement pour un élève identifié en cours d'année et qui amène un dépassement dans son groupe.

Une bonne habitude! Conservez une photocopie du formulaire dûment rempli, daté et signé par vous et votre direction d'école dans vos dossiers ainsi que la réponse écrite de votre direction (page 3 du formulaire). Prenez l'habitude d'utiliser le formulaire pour toute demande afin d'assurer un suivi dans le dossier de l'élève.

Vous trouverez le formulaire au lesebl.ca sous *Dossiers* puis *EHDAA*. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Claudine Fournier

Pages 1 et 2
À remplir par l'enseignante(s)

Formulaire de demande de reconnaissance, d'accès aux services et démarche
(Article 8-9.07)

Année scolaire 20__ – 20__

Date de la demande : _____

Lorsque l'enseignante ou l'enseignant perçoit chez l'élève des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage qui persistent ou des signes de déficience ou de handicap, considérant les interventions qu'il ou elle a effectuées et les services d'appui auxquels elle ou il a pu avoir accès, elle ou il peut soumettre la situation à la direction de l'école à l'aide de ce formulaire.

Nom de l'élève : _____	No de fiche : _____
Date de naissance : _____	Degré scolaire : _____
Nom de l'enseignante : _____	École : _____
Dossier d'aide particulière : Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

A) MOTIF(S) DE LA DEMANDE

Nouvelle situation de l'élève
 Services d'appui actuels ne répondant plus aux besoins de l'élève
 Reconnaissance de l'élève en difficulté d'apprentissage
 Reconnaissance de l'élève en trouble du comportement
 L'élève présente des signes de déficience ou de handicap ou des difficultés particulières d'adaptation.

Note : (*) La direction doit mettre en place un comité d'intervention dans les 15 jours qui suivent la réception de cette demande (p.108, 8-9.09 B, cc.2010-2015). La décision de la direction prendra effet au plus tard 45 jours suivant le dépôt de la demande.

B) DESCRIPTION DE LA SITUATION PROBLÉMATIQUE DE L'ÉLÈVE

DOCUMENT DOIT ÊTRE DÉPOSÉ AU DOSSIER D'AIDE PARTICULIÈRE DE L'ÉLÈVE

Page 1 de 2

Entente locale et arrangements locaux

Le Syndicat et la Commission ont convenu de renouveler l'entente locale dans sa quasi-totalité et de limiter les discussions aux quelques nouveautés issues de la convention 2015-2020 ainsi qu'aux engagements déjà pris à la fin de la négociation locale du printemps 2013. Certains arrangements locaux pourraient aussi être revus.

Nous amorcerons donc une « négociation » non traditionnelle, en ce sens que les sujets déjà abordés pourront se conclure par une recommandation en assemblée des personnes déléguées, puis en assemblée générale. Il en sera de même pour d'éventuelles propositions de changements aux arrangements locaux. Le dossier ne sera donc pas traité par un cahier de demandes syndicales.

Vous serez appelés à vous prononcer sur d'éventuels changements en 2017. En attendant, ce sont les textes de 2013 qui s'appliquent intégralement.

Sylvie Turgeon

Portrait de classe versus supervision pédagogique



Certains profs nous ont demandé jusqu'où doit aller un portrait de classe.

Le portrait de classe devrait servir à identifier les réussites et les difficultés des élèves du groupe. Généralement, l'enseignante ou l'enseignant devrait mentionner au gestionnaire les besoins des élèves, particulièrement au sujet du comportement et des apprentissages. Ces informations pourraient servir à identifier les actions futures à poser envers l'élève. Le portrait de classe s'effectue dans les autres tâches (4 heures hebdomadaires) ou parfois sur libération.

Le portrait de classe ne devrait pas servir à effectuer de la supervision pédagogique. Des questions du type : « Qu'est-ce qui explique les résultats des élèves? » ou encore : « Quels seront les moyens proposés à mettre en place durant la prochaine étape afin de soutenir les élèves avec des besoins particuliers? » relèvent de la supervision pédagogique. N'oubliez pas que, portrait de classe ou non, l'enseignante ou l'enseignant, **dans la mesure de ce qu'il peut faire**, doit constamment mettre en place des moyens pour soutenir l'élève. Le gestionnaire pourra demander des comptes au prof seulement s'il a des doutes sur la qualité des services éducatifs. Cela ne doit pas être systématique. C'est ce qu'on appelle respecter l'autonomie professionnelle et faire preuve de confiance envers son personnel enseignant.

Pascal Morand et Claudine Fournier

Sondage à venir... À vos claviers!!!

Depuis la fusion des syndicats du primaire (SESMÎ) et du secondaire (SESBL), le SEBL s'est doté de certains modes de fonctionnement en regard avec ses statuts, ses règlements, ses politiques et ses différentes règles. Au cours des dernières années, le SEBL s'est appliqué activement à rejoindre ses membres, que ce soit par ses nombreux documents d'information, ses assemblées générales, ses manifestations, ses rencontres de comités, ses formations, ses visites-écoles ou ses activités sociales.

Après les trois premières années d'existence du SEBL, l'Assemblée des personnes déléguées a ressenti le besoin d'aller sonder les membres sur le développement à venir de notre organisation syndicale en mettant sur pied un comité de travail sur ce sujet.

À cet effet, le comité de travail sur le développement syndical sollicitera, dès votre retour du congé des Fêtes, quelques minutes de votre temps afin de remplir un questionnaire. Votre participation est essentielle afin d'alimenter cette réflexion sur l'avenir du SEBL.

À partir du 11 janvier, surveillez votre pigeonier pour obtenir votre code d'accès au sondage en ligne!

Claudine Fournier et Pascal Morand

Le 5 à 7 de la précarité

Le comité relève-précaires vous invite à un 5 à 7 le 2 février prochain au SEBL. Pourquoi cette date? Parce que c'est tout près de la mi-année, donc beaucoup d'entre vous obtiendront un contrat. C'est aussi le moment pour ceux qui sont déjà sous contrat de recevoir votre évaluation de mi-année de la part de votre direction et de penser aux conditions pour accéder à la liste de priorité.

Lors de cette activité sociale, vous pourrez échanger sur tous ces sujets avec vos collègues.

Venez en grand nombre, les membres du comité vous réservent quelques surprises!

Claudine Fournier



Bienvenue aux stagiaires et aux suppléantes et suppléants!

Concours héros

Un concours héros à deux volets pour encore plus de personnes gagnantes!

Cette année, la liberté d'expression est mise à l'honneur avec le concours héros. Avec comme slogan « Les idées voyagent plus loin en liberté », les élèves sont appelés à participer seuls, en groupe classe ou par établissement, à l'un ou à l'autre des volets.

Le premier volet les invite à soumettre un projet lié à la liberté d'expression tout en mettant de l'avant une ou plusieurs des cinq valeurs du mouvement héros. Les prix offerts incluent bien sûr des bannières pour les classes et les établissements gagnants de même que des prix d'une valeur totale de 5000 \$.

les idées
voyagent plus loin en
liberté



Le second volet, qui mise sur l'écriture, s'adresse uniquement aux élèves de 4^e et 5^e secondaire, de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle ou encore à celles et ceux qui sont dans un parcours de formation axée sur l'emploi. Ils sont invités à rédiger un texte d'opinion ou une lettre ouverte sur la liberté d'expression. Un jury mis sur pied par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, composé de journalistes aguerris, déterminera les personnes gagnantes. Plusieurs prix sont offerts dont un stage de deux jours au quotidien *La Presse*, une formation intensive de trois jours avec Amnistie internationale et la diffusion d'une lettre d'opinion dans le quotidien *Le Devoir*. **Vous avez jusqu'au 24 mars 2017 pour soumettre votre candidature et nous envoyer vos projets.**

Tous les détails, de même que les formulaires de participation, se trouvent au www.lafae.qc.ca/heros. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Normand Marquis

Syndicat de
l'enseignement
des Basses-Laurentides
sebl

Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : www.lesebl.ca – Messagerie : syndicat@lesebl.ca

Retrouvez-nous sur Facebook au www.facebook/seblautentides